COMMUNE DE CAMPUAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 AVRIL 2025

Nombre de membres en exercice : 11 Nombre de membres présents : 10 Vote : pour 10 contre 0

Nombre de suffrages exprimés: 10 Date de la convocation: 02/04/2025 Date de publication: 18/04/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 avril, à 20 heures 15 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de M. Thierry GOUMON, Maire.

<u>Présents</u>: Thierry GOUMON, Benoît ALBESPY, Guillaume DELBOUIS, Guillaume GIROU, Jacques ABRIEUX, Aurélie DESMAZES, Vanessa GROS, Nathalie LELOUP, Mathieu PRADALIER et Adeline VERNHES

Représenté :

Excusé: Christophe BARRIE

Adeline VERNHES est nommée secrétaire de séance.

<u>Objet</u>: Convention avec le Conseil Départemental de l'Aveyron pour le balayage des voies communales empruntées par le Rallye Aveyron Rouergue le 4 juillet 2025

Le Département de l'Aveyron propose à la Commune de CAMPUAC une convention pour le balayage des voies communales empruntées par les concurrents du Rallye Aveyron Rouergue le vendredi 4 juillet 2025.

Les services du Département de l'Aveyron opèreront un simple balayage des voies concernées par l'épreuve sportive après le passage des concurrents et avant toute réouverture à la circulation.

L'opération réalisée par le Département de l'Aveyron ne donne lieu à aucun paiement, ni aucune compensation.

Après en avoir délibéré par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, Le Conseil Municipal de Campuac :

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer cette Convention avec le Conseil Départemental de l'Aveyron pour le balayage des voies communales empruntées par le Rallye Aveyron Rouergue le 4 juillet 2025.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Pour extrait conforme.

Thierry GOUMON, Maire

Adeline VERNHES Secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture 012-211200498-20250415-15042025_202523-DE Reçu le 18/04/2025